

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-23-ECO

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^T MARIE

PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PARC D'ACTIVITES P LANNERETONNE

LOCATION DES LOCAUX

M. LACRAMPE rappelle que lors de la séance du 19 juin 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de convention d'occupation précaire et d'accompagnement des locaux de la Pépinière d'Entreprises.

Cependant, Monsieur le trésorier a souhaité qu'une modification soit apportée à cette convention. En effet, pur être complètement en accord avec les règles de la comptabilité publique, l'avance de loyer prévue lors de la prise de possession des locaux doit être remplacée par une caution correspondant à 2 mois de loyers TTC.

Après validation par le Comité d'Agrément, et accord avec de la ville d'Oloron en date du 17 octobre 2014, l'entreprise DronEtudes est la première à bénéficier d'un bureau, et ce depuis le 1^{er} novembre dernier. La caution est fixée à 378 € TTC.

Ouï cet exposé,

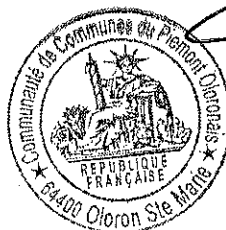
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la demande de modification conventionnelle souhaitée par le comptable
- **AUTORISE** Monsieur le Président à modifier la convention dans ce sens
- **FIXE** le montant de la caution à 2 mois de loyer TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer définitivement la convention avec l'entreprise DronEtudes et, ultérieurement, avec les futurs locataires devant s'installer dans les locaux de la pépinière
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE